

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Catégorie de dossier :	Cas 1 : travaux à caractère scientifique
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	Projet : 2023-01-17-00102 Demande : 2023-00102-040-001
Dénomination du projet :	Etude prédation cormorans sur espèces piscicoles menacées du 47
Préfet(s) compétent(s) :	Lot-et-Garonne (47)
Bénéficiaire(s) :	FDAAPPMA 47
Dossier suivi à la DREAL par :	Rachel GIBERT
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	12/02/2023
Date de transmission du dossier à l'expert :	25/01/2023

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Courrier de saisine du CSRPN Nouvelle-Aquitaine par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, en date du 25/01/2023, 2 pages - CERFA 13 616*01 Demande de dérogation à la destruction de spécimens d'espèces animales protégées - CERFA 11629*01 Demande d'autorisation de transport de spécimens d'espèce animales protégées - Protocole d'évaluation de l'impact du grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>) sur les espèces menacées du Lot-et-Garonne. Volet 1^{er} semestre 023 en Garonne agenaise. FDAAPPMA 47, non daté, 24 pages + annexes - Vérifier les références des intervenants <p>Le dossier est insuffisant en termes de qualité : nombreuses fautes d'orthographe, cartes souvent illisibles, difficultés de compréhension des décisions prises : sont-elles à venir, effectives, ... Pas de références des intervenants (autres que tireurs et récupérateurs), pas de lettres d'engagement des partenaires scientifiques et techniques autres que le demandeur ... on ne peut pas déduire l'état de complétude et engagement du dossier à sa lecture.</p> <p><u>Objectif visé :</u> Appréciation de l'impact de la prédation du Grand cormoran sur les populations de poissons et crustacés protégés et menacés dans la Garonne agenaise, par l'étude du régime alimentaire.</p> <p><u>Intérêt du projet :</u> En soi le projet est intéressant ne serait-ce qu'en termes de meilleure appréhension de l'impact de cette prédation, notamment sur la réussite des plans de restauration et conservation des autres espèces menacées. Ce débat sur l'équilibre prédateurs-proies et du déséquilibre dans les écosystèmes entre populations à la dynamique différente se pose dans divers domaines. Mais la réponse à cette question nécessite la mise en place d'une étude multi-partenariale, ce qui n'est pas le cas ici. La mise en relation de chiffres entre d'une part l'analyse de 30 échantillons au plus d'un côté et d'autre part des estimations de populations obtenues par ailleurs ne permettra d'avoir que des ordres de grandeur, avec une forte imprécision dont il sera délicat de tirer des conclusions.</p> <p><u>Adéquation du CERFA par rapport à la demande :</u> CERFA corrects et adéquats</p>

Recherche d'une solution alternative d'intervention :

Plusieurs techniques sont utilisées : bol alimentaire sur individus tués, fientes, pelotes de réjection. La possibilité d'obtenir des tailles de proies par la mensuration des dents pharyngiennes n'est pas évoquée.

Avis sur la méthodologie proposée :

Il est difficile de se prononcer sur la taille de l'échantillon. 30 contenus stomacaux sont envisagés ainsi que 30 pelotes de réjection, rien n'est dit sur le nombre de fientes ... mais quid de la fiabilité de détermination de la fréquence de présence des espèces dans le régime avec un tel nombre, surtout sur des espèces rares et menacées. Idem pour les classes de taille des proies consommées.

Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l'intervenant :

La prise en compte des risques pathologiques liés à la manipulation des oiseaux semble correcte. Il faudra veiller à prendre les mêmes précautions lors de la récupération de fientes sous les colonies.

L'inconnue reste la récupération des cadavres tirés sur la Garonne, mais seul le terrain permettra de mesurer l'efficacité de cette opération.

Avis sur la demande :

Il y a prise en compte de la présence d'autres intérêts de protection (héronnière de Moirax).

D'autres programmes (grippe aviaire, pathologie avicole ...) sont mentionnés mais pas de lettre d'engagement formelle tant de sollicitation que d'engagement effectif fournie. On en reste au stade du « vœu pieux » (on va faire, ils seront intéressés) mais rien de formel.

De même il est envisagé la mise en place d'un comité de pilotage et technique mais rien n'est précisé. La place et rôle des APN ne sont pas précisés, si ce n'est la SEPANLOG ... mais pour quoi faire.

Conclusion :

Le projet est intéressant et est en soi justifié, ne serait-ce que pour pouvoir poser la question du « quoi faire et quelle politique de gestion adopter ? » notamment vis-à-vis du Grand cormoran par la suite. Compte tenu des autres programmes nationaux sur des espèces menacées (esturgeon anguille, aloses) connaître l'impact de la prédation du Grand cormoran est un facteur qui sera à intégrer dans l'appréciation des résultats des plans de conservation appliqués à ces espèces menacées.

Les attendus et développements de l'étude, tels qu'ils apparaissent dans la partie finale du rapport, semblent quelque peu ambitieux et prématurés, et nécessitent en tous les cas le montage d'une étude pluri-partenaires plus conséquente.

Il reste par contre encore plusieurs points à préciser :

- Composition du comité scientifique
- Laboratoire effectuant l'analyse ADN sur fientes (est-ce le MNHN ?)
- Lettres d'engagement des partenaires

Il est dit dans le dossier que cette étude a vocation à être conduite sur 2-3 ans. Si la demande de cette année a pour but de tester à la fois la faisabilité des opérations de terrain, la coordination et complémentarité entre partenaires et mieux définir la taille des échantillons et la méthodologie de terrain (notamment en testant mieux l'apport des pelotes de réjection et des fientes), elle est acceptable.

S'il s'agit du protocole définitif et qu'aucune révision n'est engagée, cette demande n'est pas acceptable compte tenu de son manque de maturité et d'organisation surtout au vu des objectifs ambitieux indiqués dans le dossier.

En effet ce dossier manque fortement d'une bonne analyse préalable et définitive et d'un manque de réflexion quant à la méthodologie : revoir les horaires de tir pour tirer à une meilleure période pour la récupération des oiseaux, tester les méthodes de récupération des oiseaux en eaux libres (envisager de « perdre » la moitié ou plus des oiseaux tirés n'est pas acceptable au plan éthique), mettre en place une méthode de comptage qui ne permette pas de faire des doublons (ce qui va se passer si on compte les cormorans dans la journée par secteur, vu les déplacements fréquents des oiseaux entre secteurs), ne pas utiliser (ou tempérer) les estimations de proies par photos (qui favorisent les grosses proies), revoir les méthodes d'estimation des populations de proies en grands fleuves (les estimations de l'OFB portant sur les bords de rives où se concentrent les poissons et donc surestiment les stocks), tenir compte des estomacs vides (les cormorans ne mangent pas tous les jours), ne pas « aller chercher » les cormorans sur les zones en fonction de la répartition des espèces protégées (on biaise systématiquement les prélèvements en « faveur » de ces espèces et on surestimera ainsi la prédation) ... bref beaucoup de points à préciser et il serait bon qu'un comité scientifique soit mis en place pour valider le protocole définitif si cette étude visait à être poursuivie.

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis :	
Favorable :	
Favorable sous conditions :	X
Défavorable :	
Remarques :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Fournir les lettres d'engagement formel des autres partenaires, tant pour les aspects liés à l'étude (MNHN, UPS notamment) que pour les partenaires connexe (ENV Toulouse et autres pour la problématique grippe aviaire) 2) Mettre en place réellement et vite, en fournissant sa composition, le comité de pilotage et technique chargé de suivre l'étude 3) Faire valider les tailles d'échantillon et accroître d'ores et déjà l'échantillon par pelotes et fentes 4) Adresser fin 2023 le rapport au CSRPN permettant d'évaluer la campagne 2023 et les apports scientifiques qu'elle aura pu fournir ainsi que les limites des méthodes utilisées (apport des différentes méthodes, récupération des cadavres, fonctionnement des acteurs ...) <p>Cette demande ne peut être autorisée que pour l'année 2023 et sera à représenter au CSRPN si une poursuite est envisagée.</p> <p>Il est absolument impératif qu'un comité scientifique soit d'ores et déjà mis en place et qu'il puisse réfléchir à une méthodologie ad hoc permettant de répondre vraiment et correctement aux questions posées.</p>
Fait le :	13/03/2023
Signature :	

--	--